

**CONVENTION FINANCIERE 2010
CUB – COS – Avenant relatif à la
subvention exceptionnelle de
fonctionnement**

ENTRE :

✓ **L'ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX.**

Association de type loi de 1901, déclarée en Préfecture le 15 février 2000 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Madame Danielle MALANDAIN, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 22 mars 2007,

Ci-après désignée "l'Association"

ET

✓ **LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX,**

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2007/0655 du 21 septembre 2007, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Ci-après désignée "la Communauté"

PREAMBULE :

La délibération du 26 mars 2010 relative à la subvention de fonctionnement 2010 prévoit d'instruire une aide exceptionnelle, en plus de la subvention annuelle de 987 840 € déjà allouée. Cette demande complémentaire ayant fait l'objet d'un examen approfondi avec le COS doit permettre d'équilibrer le volet social hors prêts du Budget du COS ainsi que la prise en charge des frais de structure du COS.

Vu la délibération ----- du 9 juillet 2010 ;

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Cet avenant a pour objet de préciser le montant de la subvention exceptionnelle 2010 au profit du COS de la communauté urbaine de Bordeaux.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

La Communauté Urbaine de Bordeaux décide d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 425 887 €, répartie ainsi :

- 214 377 € : prestations sociales de l'association hors prêts
- 211 510 € : charges de structures

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté s'acquittera du versement de la subvention après enregistrement en préfecture de la délibération du 22 juillet 2010, et après signature du présent avenant par les deux parties

ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté, devant les membres de la Commission compétente, le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2010 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra ses statuts actualisés.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire

Sont annexés au présent avenant :

Annexe 1 : les bilans transmis par le COS de janvier à mai 2010:

Annexe 2 : la délibération 2010/0186 du 26 mars 2010

Fait à BORDEAUX, le 3 octobre 2007

**Le Président du Comité des Œuvres
Sociales (C.O.S),**

**Le Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux (C.U.B),**

Danielle MALANDAIN

Vincent FELTESSE

CHARGES	PREVISIONNEL 2010	REALISE AU 8/04/2010
ACTIVITES SOCIALES		
AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS		
CENTRES VACANCES	34 000,00	868,00
SEJOUR LINGUISTIQUE	12 000,00	1 336,00
BAFA	5 000,00	0,00
SEJOUR SKI	17 000,00	4 911,00
VVF	835,00	0,00
LOCATION ORGANISME	32 550,00	1 348,00
LOCATION PARTICULIER	2 700,00	480,00
PARENTS ET AMIS	31 900,00	528,00
OPERATION "VACANCES POUR TOUS"	4 600,00	2 400,00
TOTAL AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS	140 675,00	11 871,00
AIDES VACANCES HORS 31 JOURS		
PRESTATION CRECHE	68 000,00	1 458,00
PRESTATION GARDERIE PERISCOLAIRE	5 000,00	73,00
PRESTATIONS CENTRES AERES	18 000,00	105,00
SEJOURS PARASCOLAIRES	1 700,00	455,00
TOTAL AIDES VACANCES HORS 31 JOURS	92 700,00	2 091,00
LOCATION LINEAIRES		
PRESTATION LOCATION MOBIL HOME	152 954,00	77 894,00
PRESTATION LOCATION ESCAPADES	11 046,00	3 672,00
TOTAL LOCATION LINEAIRES	164 000,00	81 566,00
CHEQUES VACANCES	700 000,00	318 010,00
GESTION ANCV	7 000,00	3 180,00
TOTAL CHEQUES VACANCES	707 000,00	321 190,00
BONS D'ACHAT		
PETITE ENFANCE	21 000,00	2 490,00
SCOLARITE ATTRIBUTION	147 000,00	0,00
CREATION PREMIER TROUSSEAU	2 800,00	550,00
MARIAGE / PACS / CONCUBINAGE	15 000,00	1 700,00
MAISSANCES	21 000,00	3 220,00
TOTAL BONS D'ACHAT	206 800,00	7 960,00
PRIMES		
DEPART EN RETRAITE	21 000,00	5 000,00
PRIME MEDAILLES	41 000,00	14 450,00
SECOURS OBSERQUES	17 000,00	0,00
AIDE A LA SCOLARITE BAC +	38 000,00	0,00
TOTAL PRIMES	117 000,00	19 450,00
AIDES FINANCIERES		
AIDE PECUNIAIRE	32 000,00	11 018,00
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	5 700,00	772,00
AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	1 000,00	460,00
TOTAL AIDES FINANCIERES	38 700,00	12 250,00

RESSOURCES	PREVISIONNEL 2010	REALISE AU 8/04/2010
PARTICIPATION ADHERENTS		
COTISATIONS	5 800,00	5 508,00
PARTICIPATION CHEQUES VACANCES	420 000,00	197 842,00
PARTICIPATION LINEAIRES MOBIL HOMES	58 800,00	41 086,00
PARTICIPATION LINEAIRES ESCAPADES	9 200,00	10 940,00
TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS	493 800,00	265 376,00
SUBVENTION		
AIDE EXCEPTIONNELLE	425 887,00	0,00
SUBVENTION CUB (CONVENTION TRIENNALE)	987 840,00	0,00
TOTAL SUBVENTION	1 413 727,00	0,00

SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES		
PERSONNEL	190 000,00	0,00
LOCAUX/MEUBLES	10 755,00	0,00
COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 300,00	0,00
SOUTIEN COMPTABLE	5 600,00	1 355,00
ASSURANCES	2 100,00	1 401,00
CONSOMMABLES/FOURNITURES	8 686,79	6,00
MAINTENANCE LOGICIEL	1 250,00	1 216,00
FRAIS BANCAIRES	900,00	116,00
FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	120,00	0,00
FRAIS POSTAUX	2 088,21	0,00
PERTES ET PROFITS	868,00	0,00
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX	233 646,00	4 084,00
REPORT A NOUVEAU (RESULTAT AU 31/12/2009)	207 106,00	0,00
TOTAL	1 907 527,00	460 472,00
PRETS		
PRETS DHONNEUR	42 000,00	17 546,00
PRETS IMMOBILIERS	700 000,00	110 000,00
DEPENSES POUR 13 PRETS SUPPLEMENTAIRES	143 000,00	5 750,00
PRETS SECTEUR LOCATIF	12 000,00	1 802,00
PRET AMENAGEMENT LOCATIF	2 000,00	0,00
PRET AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	10 000,00	1 838,00
PRETS SOINS DENTAIRES, OPTIQUE ET AUDITIF	15 000,00	6 831,00
SECOURS URGENCE	2 000,00	596,00
TOTAL PRETS	928 000,00	144 363,00
TOTAL GENERAL CHARGES	2 833 527,00	604 935,00

TOTAL RECETTES		
REBOURSEMENTS PRETS		
RBT PRETS HONNEURS	26 683,00	8 145,00
RBT PRETS IMMOBILIERS	443 792,00	131 788,00
RBT PRETS IMMOBILIERS DEVELOPEMENT DURABLE	12 509,00	5 059,00
RBT PRETS AIDE SECTEUR LOCATIF	7 535,00	2 502,00
RBT PRETS AMELIORATION SECTEUR LOCATIF	1 001,00	250,00
RBT PRETS AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	1 000,00	0,00
RBT PRETS SOINS DENTAIRES, OPTIQUE ET AUDITIF	3 000,00	0,00
RBT SECOURS URGE NCE	2 000,00	112,00
PARTICIPATION PRETS IMMOBILIERS	7 000,00	828,00
TOTAL REBOURSEMENT PRETS	604 520,00	148 684,00
FONDS CUB SOUTIEN A L'AIDE AU LOGEMENT ET A LA PERSONNE	421 480,00	0,00
TOTAL RESSOURCES PRETS	926 000,00	148 684,00
TOTAL GENERAL RESSOURCES	2 833 527,00	404 060,00

DEPENSES	PREVISIONNEL 2010	AU 28 AVRIL 2010		SOLDE AU 28/04/2010
ACTIVITES SOCIALES				
AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS				
CENTRES VACANCES	34 000	2 287		31 713
SEJOUR LINGUISTIQUE	12 000	2 331		9 669
BAFA	5 000	0		5 000
SEJOUR SKI	17 000	4 911		12 089
VVF	825	0		825
LOCATION ORGANISME	32 550	1 531		31 019
LOCATION PARTICULIER	2 700	368		2 332
PARENTS ET AMIS	31 900	528		31 372
OPERATION "VACANCES POUR TOUS"	4 800	2 400		2 200
TOTAL AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS	140 575	14 355	10,21%	126 220
AIDES VACANCES HORS 31 JOURS				
PRESTATION CRECHE	68 000	5 518		62 482
PRESTATION GARDERIE PERISCOLAIRE	5 000	73		4 927
PRESTATIONS CENTRES AERES	18 000	105		17 895
SEJOURS PARASCOLAIRES	1 700	600		1 100
TOTAL AIDES VACANCES HORS 31 JOURS	92 700	6 296	6,79%	86 404
LOCATION LINEAIRES				
PRESTATION LOCATION MOBIL HOME	152 954	151 990		964
PRESTATION LOCATION ESCAPADES	11 046	3 710		7 336
TOTAL LOCATION LINEAIRES	164 000	155 700	94,94%	8 300
CHEQUES VACANCES	700 000	369 470		330 530
GESTION ANCV	7 000	3 695		3 305
TOTAL CHEQUES VACANCES	707 000	373 165	52,78%	333 835
BONS D'ACHAT				0
PETITE ENFANCE	21 000	3 639		17 361
SCOLARITE ATTRIBUTION	147 000	0		147 000
CREATION PREMIER TROUSSEAU	2 800	700		2 100
MARIAGE / PACS / CONCUBINAGE	15 000	1 930		13 070
NAISSANCES	21 000	3 220		17 780
TOTAL BONS D'ACHAT	206 800	9 489	4,59%	197 311
PRIMES				
DEPART EN RETRAITE	21 000	5 000		16 000
PRIME MEDAILLES	41 000	15 150		25 850
SECOURS OBSEQUES	17 000	0		17 000
AIDE A LA SCOLARITE BAC +	38 000	0		38 000
TOTAL PRIMES	117 000	20 150	17,22%	96 850

DEPENSES	PREVISIONNEL 2010	AU 28 AVRIL 2010		SOLDE AU 28/04/2010
AIDES FINANCIERES				0
AIDE PECUNIAIRE	32 000	11 486		20 514
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	5 700	772		4 928
AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	1 000	460		540
TOTAL AIDES FINANCIERES	38 700	12 717	32,86%	25 983
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES	1 466 775	591 872	40,35%	874 903
PRETS				0
PRETS DHONNEUR	42 000	5 046		36 954
PRETS IMMOBILIERES	700 000	99 000		601 000
DEPENSES POUR PRETS SUPPLEMENTAIRES	143 000	5 750		137 250
PRETS SECTEUR LOCATIF	12 000	1 802		10 198
PRET AMENAGEMENT LOCATIF	2 000	0		2 000
PRET AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	10 000	1 830		8 170
PRETS SOINS DENTAIRE, OPTIQUE ET AUDITIF	15 000	3 968		11 032
SECOURS URGENCE	2 000	596		1 404
TOTAL PRETS	926 000	117 992	12,74%	808 008
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES + PRETS	2 392 775	709 863	29,67%	1 682 912
PERSONNEL	190 000	0		190 000
LOCAUX/MEUBLES	10 755	0		10 755
COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 300	0		11 300
SOUTIEN COMPTABLE	5 600	2 710		2 890
ASSURANCES	2 100	1 401		699
CONSOMMABLES/FOURNITURES	8 667	6		8 660
MAINTENANCE LOGICIEL	1 250	1 216		34
FRAIS BANCAIRES	900	103		797
FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	120	0		120
FRAIS POSTAUX	2 088			2 088
CONTENTIEUX - HUISSIERS	0			0
FORMATION	0			0
PERTES ET PROFITS	866			866
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS				0
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX	233 646	5 436	2,33%	228 210
REPORT A NOUVEAU (RESULTAT AU 31/12/2009)	207 106	207 106		0
TOTAL	2 833 527	922 406	32,55%	1 911 121

RECETTES	PREVISIONNEL 2010	AU 28 AVRIL 2010		SOLDE AU 28/04/2010
PARTICIPATION ADHERENTS				
COTISATIONS	5 800	5 536		-264
PARTICIPATION CHEQUES VACANCES	420 000	229 214		-190 786
PARTICIPATION LINEAIRES MOBIL HOMES	58 800	43 483		-15 317
PARTICIPATION LINEAIRES ESCAPADES	9 200	12 211		3 011
				0
REMISE BONS ACHATS	0			0
PROFITS EXCEPTIONNELS	0			0
DONS	0			0
	0			0
TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS	493 800	290 445	58,82%	-203 355
PRETS				
RBT PRETS IMMOBILIERS	443 792	131 788		-312 004
RBT PRETS IMMOBILIERS DEVELOPEMENT DURAB	12 509	5 059		-7 450
				0
RBT PRETS AIDE SECTEUR LOCATIF	7 535	2 502		-5 033
RBT PRETS AMELIORATION SECTEUR LOCATIF	1 001	250		-751
				0
RBT PRETS HONNEURS	26 683	8 145		-18 538
RBT PRETS SECOURS URGENCE	2 000	112		-1 888
RBT PRETS SOINS DENTAIRES, OPTIQUE ET AUDITIF	3 000			-3 000
RBT PRETS AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECES	1 000			-1 000
PARTICIPATION PRETS IMMOBILIERS	7 000	828		
TOTAL REMBOURSEMENT PRETS	504 520	148 683	29,47%	-355 837
SUBVENTION				
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	425 887	0		-425 887
SUBVENTION	987 840	0		-987 840
TOTAL SUBVENTION	1 413 727	0	0,00%	-1 413 727
FONDS DE SOUTIEN CUB	421 480	0		-421 480
				0
TOTAL APPORT	421 480,00	0,00		0
TOTAL RECETTES	2 833 527,00	439 127,70	15,50%	-2 394 399

DEPENSES	PREVISIONNEL 2010	AU 31 MAI 2010		SOLDE AU 31/05/2010
ACTIVITES SOCIALES				
AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS				
CENTRES VACANCES	34 000	6 423		27 577
SEJOUR LINGUISTIQUE	12 000	6 372		5 628
BAFA	5 000	531		4 469
SEJOUR SKI	17 000	5 806		11 194
VVF	825	0		825
LOCATION ORGANISME	32 550	2 620		29 930
LOCATION PARTICULIER	2 700	480		2 220
PARENTS ET AMIS	31 900	1 395		30 505
OPERATION "VACANCES POUR TOUS"	4 600	2 400		2 200
TOTAL AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS	140 575	26 027	18,51%	114 548
AIDES VACANCES HORS 31 JOURS				
PRESTATION GRECHE	68 000	12 429		55 571
PRESTATION GARDERIE PERISCOLAIRE	5 000	73		4 927
PRESTATIONS CENTRES AERES	18 000	105		17 895
SEJOURS PARASCOLAIRES	1 700	715		985
TOTAL AIDES VACANCES HORS 31 JOURS	92 700	13 322	14,37%	79 378
LOCATION LINEAIRES				
PRESTATION LOCATION MOBIL HOME	152 954	151 990		964
PRESTATION LOCATION ESCAPADES	11 046	3 710		7 336
TOTAL LOCATION LINEAIRES	164 000	155 700	94,94%	8 300
CHEQUES VACANCES	700 000	497 980		202 020
GESTION ANCV	7 000	4 980		2 020
TOTAL CHEQUES VACANCES	707 000	502 960	71,14%	204 040
BONS D'ACHAT				
PETITE ENFANCE	21 000	4 884		16 116
SCOLARITE ATTRIBUTION	147 000	0		147 000
CREATION PREMIER TROUSSEAU	2 800	1 000		1 800
MARIAGE / PACS / CONCUBINAGE	15 000	2 390		12 610
MAISSANCES	21 000	3 220		17 780
TOTAL BONS D'ACHAT	206 800	11 494	5,56%	195 306
PRIMES				
DEPART EN RETRAITE	21 000	6 000		15 000
PRIME MEDAILLES	41 000	15 950		25 050
SECOURS OBSEQUES	17 000	1 500		15 500
AIDE A LA SCOLARITE BAC +	38 000	0		38 000
TOTAL PRIMES	117 000	23 450	20,04%	93 550

DEPENSES	PREVISIONNEL 2010	AU 31 MAI 2010		SOLDE AU 31/05/2010
AIDES FINANCIERES				0
AIDE PECUNIAIRE	32 000	13 736		18 264
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	5 700	772		4 928
AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	1 000	491		509
TOTAL AIDES FINANCIERES	38 700	14 999	38,76%	23 701
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES	1 466 775	747 951	50,99%	718 824
PRETS				0
PRETS DHONNEUR	42 000	19 646		22 354
PRETS IMMOBILIERES	700 000	194 100		505 900
DEPENSES POUR PRETS SUPPLEMENTAIRES	143 000	5 750		137 250
PRETS SECTEUR LOCATIF	12 000	1 802		10 198
PRÊT AMENAGEMENT LOCATIF	2 000	0		2 000
PRÊT AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	10 000	1 966		8 034
PRETS SOINS DENTAIRES, OPTIQUE ET AUDITIF	15 000	9 491		5 509
SECOURS URGENCE	2 000	596		1 404
TOTAL PRETS	926 000	233 350	25,20%	692 650
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES + PRETS	2 392 775	981 301	41,01%	1 411 474
PERSONNEL	190 000	0		190 000
LOCAUXMEUBLES	10 755	0		10 755
COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 300	0		11 300
SOUTIEN COMPTABLE	5 600	2 710		2 890
ASSURANCES	2 100	1 106		994
CONSOMMABLES/FOURNITURES	8 667	6		8 660
MAINTENANCE LOGICIEL	1 250	1 216		34
FRAIS BANCAIRES	900	168		732
FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	120	0		120
FRAIS POSTAUX	2 088			2 088
CONTENTIEUX - HUISSIERS	0			0
FORMATION	0			0
PERTES ET PROFITS	866			866
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS				0
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX	233 646	5 206	2,23%	228 440
REPORT A NOUVEAU (RESULTAT AU 31/12/2009)	207 106	207 106		0
TOTAL	2 833 527	1 193 613	42,12%	1 639 914

RECETTES	PREVISIONNEL 2010	AU 31 MAI 2010		SOLDE AU 31/05/2010
PARTICIPATION ADHERENTS				
COTISATIONS	5 800	5 560		-240
PARTICIPATION CHEQUES VACANCES	420 000	309 013		-110 987
PARTICIPATION LINEAIRES MOBIL HOMES	58 800	46 647		-12 153
PARTICIPATION LINEAIRES ESCAPADES	9 200	12 917		3 717
				0
REMISE BONS ACHATS	0			0
PROFITS EXCEPTIONNELS	0			0
DONS	0			0
	0			0
TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS	493 800	374 137	75,77%	-119 663
PRETS				
RBT PRETS IMMOBILIERS	443 792	213 570		-230 222
RBT PRETS IMMOBILIERS DEVELOPPEMENT DURAB	12 509	6 841		-5 668
RBT PRETS AIDE SECTEUR LOCATIF	7 535	4 050		-3 485
RBT PRETS AMELIORATION SECTEUR LOCATIF	1 001	417		-584
RBT PRETS HONNEURS	26 683	14 330		-12 353
RBT PRETS SECOURS URGENCE	2 000	400		-1 600
RBT PRETS SOINS DENTAIRES, OPTIQUE ET AUDITIF	3 000	209		-2 791
RBT PRETS AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECES	1 000	108		-892
PARTICIPATION PRETS IMMOBILIERS	7 000	1 822		
TOTAL REMBOURSEMENT PRETS	504 520	241 748	47,92%	-262 772
SUBVENTION				
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	425 887	0		-425 887
SUBVENTION	987 840	790 300		-197 540
TOTAL SUBVENTION	1 413 727	790 300	55,90%	-623 427
FONDS DE SOUTIEN CUB	421 480	0		-421 480
				0
				0
TOTAL APPORT	421 480,00	0,00		0
TOTAL RECETTES	2 833 527,00	1 406 184,95	49,63%	-1 427 342

Comité des oeuvres sociales - budget prévisionnel 2010

I - Activités prêts

Charges	Valeurs
Prêts	926 000
Total des charges	926 000

Ressources	Valeurs
Remboursement des prêts octroyés	497 520
Participation adhérents	7 000
Fonds Cub soutien à l'aide au logement et à la personne	421 480
Total des ressources	926 000

II - Autres activités

Charges	Valeurs
Aides vacances limite à 31 jours	140 575
Aides vacances hors 31 jours	92 700
Location linéaires	164 000
Chèques vacances	707 000
Bons d'achats	206 800
Primes	117 000
Aides financières	38 700
Frais généraux	233 646
Report à nouveau (résultat au 31/12/09)	207 106
Total des charges	1 907 527

Ressources	Valeurs
Participation adhérents	493 800
Subvention Cub (convention triennale)	987 840
Subvention Cub (charges de structure)	211 510
Subvention exceptionnelle Cub	214 377
Total des ressources	1 907 527

Total général 2 833 527

Total général 2 833 527

Soutien total Cub 1 835 207

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du Comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2010 - Convention financière 2010 - Décision - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été créée le 15 février 2000.

Elle a pour objet d'instituer en faveur des 2728 agents adhérents titulaires, contractuels, stagiaires ou retraités de la Communauté Urbaine toutes formes d'aide sociale et d'activités jugées opportunes, qu'elles soient financières ou matérielles et permettant d'assurer la satisfaction des besoins exprimés par ses membres.

Elle participe activement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Communauté dont les principes ont fait l'objet de la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2006 et, à ce titre, bénéficie de son soutien financier et matériel.

Ce soutien se traduit notamment par la mise en œuvre des dispositions de la convention triennale d'objectifs 2009-2011 du 19 décembre 2008 présentée au Conseil du 28 novembre 2008.

Elle prévoit, d'une part, une aide financière concrétisée par une subvention de fonctionnement, et, d'autre part, une aide matérielle par l'octroi de crédits de temps et la mise à disposition de matériel, de locaux et de personnel, ces trois postes devant être remboursés.

Pour ce qui concerne le montant de la subvention :

La convention triennale prévoit, pour arrêter le montant de la subvention de fonctionnement, la conclusion d'une convention financière spécifique à l'année concernée.

Le mécanisme mis en place prévoit une subvention de base de 980 000 € affectée d'une actualisation prenant en compte l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale, ce qui la porte pour 2010 à 987 840 €.

La convention triennale prévoit que le versement de cette subvention fait l'objet du versement d'un acompte de 60%, le solde intervenant dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est calculé au prorata des dépenses réellement effectuées par rapport au montant, prévu au budget, le total de 987 840 € ne pouvant être dépassé.

Année	Budget COS		Subvention CUB		Remboursement Valorisations		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Coût CUB
2005	1 602 910	1 401 405	980 000	856 802		84 451	772 351
2006	1 899 205	1 609 129	980 000	830 319		96 591	733 728
2007	1 920 504	2 012 556	980 000	980 000		127 035	852 965
2008	2 190 300	2 262 001	980 000	980 000		151 550	828 450
2009	2 484 702	3 020 894	980 000	980 000		203 925	776 075
2010	2 523 520		987 840		211 510		

Lors de la mise au point de la convention triennale 2009-2011, il avait été constaté que le COS disposait de disponibilités trop importantes qu'il convenait de réduire. L'objectif était de les ramener à 430 000 € pour fin 2011.

Pour y parvenir, d'une part, le COS a été incité à élargir son action en modifiant les quotients fiscaux et en proposant de nouvelles prestations.

Le COS a ainsi proposé de nouveaux prêts pour équipements - aménagement durable, équipement de première nécessité, prothèses dentaires, optique ou auditives. Il a également augmenté les prêts consentis initialement pour l'amélioration ou l'accession à la propriété.

Sur les autres prestations, les quotients fiscaux ont été revus et des prestations ont été augmentées.

Pour ce qui est des valorisations remboursées par le COS, les montants ont nettement évolué et sont passés de 84 451 € en 2005 à 203 925 € en 2009.

La situation constatée fin 2009 fait ressortir un dépassement des prévisions de plus de 564 000 €, assumé essentiellement par l'utilisation des disponibilités du COS qui ont donc diminué bien plus rapidement que prévu.

En effet, cinq facteurs se sont conjugués :

- le financement de prestations à long terme par des ressources à court terme
- l'attractivité des nouvelles prestations proposées,
- la difficulté de prévoir le comportement des agents, y compris ceux nouvellement embauchés,
- l'évolution du nombre d'adhérents qui est passé de 2150 en 2007 à 2728 en 2009 sachant que les retraités conservent leur adhésion,

-l'augmentation des frais de structure valorisés et remboursés par le COS, qui passent de 84 451 € en 2005 à 203 925 € en 2009, du fait de l'augmentation des effectifs et d'une meilleure évaluation des biens mis à disposition. L'effectif de 5 agents représentant 182 800 € à lui seul.

Pour l'année 2010, le COS présente un budget de 2 523 520 € en hausse de 1,5% par rapport à 2009 et fait un appel important à la Communauté pour combler son manque de disponibilités, se traduisant par une demande de subvention de 1 528 000 € composée des 940 000 € prévus par la convention triennale et d'une aide exceptionnelle de 548 000 €.

Cette demande complémentaire doit faire préalablement l'objet d'un examen approfondi avec le COS qui, pour sa part, doit mettre en place le dispositif nécessaire à un suivi rigoureux permettant d'adapter ses réponses aux demandes des adhérents sans dépasser ses prévisions budgétaires.

Dans l'attente des conclusions de cet examen, l'Association doit pouvoir continuer à fonctionner et n'ayant plus de disponibilités suffisantes, il convient de lui apporter rapidement de quoi honorer ses engagements et poursuivre son activité.

C'est pourquoi, dans un premier temps, les pièces justificatives ayant été fournies, le solde dû, de la subvention 2009, soit 392 000€, est en cours de versement.

Il convient également de mettre en application les dispositions prévues par la convention triennale, en procédant à l'octroi de la subvention initialement prévue de 980 000 €, actualisée en fonction de la formule contractuelle se fondant sur l'évolution du point d'indice, ce qui la porte à 987 840 €.

Pour permettre une meilleure fluidité de la trésorerie du COS il est proposé de modifier les termes de versement en portant l'acompte à 80% eu lieu de 60 % soit un premier versement de 790 300 € au lieu de 592 000€.

Dans les prochains mois, une nouvelle délibération devrait intervenir pour autoriser la passation d'un avenant, contractualisant les dispositions proposées suite à l'examen approfondi de la situation et aux actions à mettre en œuvre.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté Urbaine en faveur de ses agents,

Vu la convention triennale d'objectifs 2009-2011 du 19 décembre 2008,

Considérant que les conditions requises par la convention triennale susvisée sont respectées par le COS pour la présentation de sa demande de subvention annuelle de fonctionnement,

Considérant que le budget prévisionnel 2010 du COS ci annexé, qui s'établit à 2 523 520 €, fait ressortir une demande de subvention de 1 528 000 € dont une aide exceptionnelle de 548 000 € qui doit faire l'objet d'un examen approfondi,

Considérant que la situation du COS nécessite un apport urgent de trésorerie, pouvant être pourvu par le versement de l'acompte de la subvention initialement prévue par la convention triennale d'objectif,

Considérant qu'il s'avère opportun d'augmenter l'acompte initialement prévu pour le porter de 60% à 80%,

décide :

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 987 840 € au bénéfice de l'Association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté urbaine de Bordeaux,

Article 2 : d'augmenter le versement de l'acompte pour le porter à 80% soit un montant de 790 300 €, le solde intervenant en 2011 au vu des pièces justificatives prévues, pour autant que le budget ait été réalisé,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB R 100 du budget de l'exercice 2010.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010

M. BERNARD SEUROT

**CUB – COS
CONVENTION FINANCIERE 2010**

ENTRE :

✓ **L'ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX.**

Association de type loi de 1901, déclarée en Préfecture le 15 février 2000 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Madame Danielle MALANDAIN, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'administration de l'association en date du 22 mars 2007.

ci-après désignée "l'Association"

ET

✓ **LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX,**

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2010/XXXXX du 26 mars 2010, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ci-après désignée "la Communauté"

PREAMBULE :

L'Association et la Communauté urbaine de Bordeaux ont conclu en date du 19 décembre 2008, une convention triennale d'objectifs ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'Association au profit de ses membres.

Cette convention qui concerne les exercices comptables 2009 à 2011 inclus, prévoit dans son article 3 que la Communauté versera à l'association une subvention annuelle sur la base d'un montant de 980 000 €, dans l'hypothèse où le programme d'action que l'Association entend conduire chaque année, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

Le montant de la subvention de fonctionnement assise sur le budget prévisionnel présenté par l'Association fait l'objet chaque année d'une délibération du Conseil de Communauté, à laquelle est annexée une convention financière définissant notamment les modalités de versement de cette dernière. Cette délibération valide notamment l'évolution et le suivi du programme associatif.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et en particulier de définir le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2010.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

2-1 Montant de base : en application des dispositions de l'article 4 de la convention triennale d'objectifs 2009 -2011 la valeur de base de la subvention s'établit à 980 000 €.

2-2 Actualisation : pour l'année 2010, le dispositif d'actualisation en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice connue au 1^{er} décembre de l'année concernée.

Pour l'année 2010 = $\frac{\text{valeur du point d'indice connue au 1er décembre 2009} : 4,6073}{\text{valeur du point d'indice connue au 1er décembre 2008} : 4,5706}$

Soit : 1,0080

Ce coefficient sera appliqué à la valeur de base de la subvention soit 980 000 €, ce qui la porte à **987 840 €**

2-3 Adaptation : Le budget prévisionnel 2010 présenté par l'Association fait ressortir une demande de subvention exceptionnelle de 548 000 € destinée à pallier le manque de disponibilités de l'Association. En application de l'article 4 de la convention triennale d'objectifs, cette demande exceptionnelle n'est pas prise en compte par la présente convention. Elle fera l'objet d'un examen particulier qui pourra déboucher sur la conclusion d'un avenant à la présente convention.

2-4 Montant de la subvention : le budget prévisionnel 2010 de l'Association étant estimé à 2 523 520 €, la Communauté décide d'attribuer, une subvention de fonctionnement d'un montant de 987 840€

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

Cependant, l'Association pourra présenter un projet associatif qui après accord de la Communauté, permettra d'affecter une part des excédents constatés. Ce projet validé par les instances compétentes de l'Association sera transmis à la Communauté.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 790 300 € suivant la notification de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 197 540 € dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice et à la réception des documents suivants :
 - les bilan, compte de résultat et annexes certifiés conformes,
 - un compte rendu d'activités détaillé,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté, devant les membres de la Commission compétente, le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2009 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra ses statuts actualisés.
- à transmettre à la Communauté, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, les documents visés à l'article 4.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT DE SOLDE

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2010. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 9 – VALORISATION DU PERSONNEL ET DES BIENS MIS A DISPOSITION

Conformément aux articles 6 de la convention triennal d'objectifs 2009 – 2011, sont annexés à la présente convention :

Annexe 1 : Estimation des valorisations 2010 du personnel et des biens mis à disposition.

Annexe 2 : Prévisions budgétaires 2010

Fait à BORDEAUX, le

**La Présidente du Comité des Œuvres
Sociales (C.O.S),**

**Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux (C.U.B),**

Signé Danielle MALANDAIN

Signé Vincent FELTESSE

Annexe 1 à la convention financière COS-CUB pour l'année 2010

COS - Convention financière 2010 - Estimatif de la valorisations du personnel et des biens mis à disposition - Récapitulatif - (fondé sur le constat des dépenses 2009 et les prévisions connues au 15-12-2010)		
Désignation	constat 2009	Prévisions 2010 Total partiel
Dépenses suivies par la Direction des Moyens généraux		6 810
Mobilier de bureau	361	360
Matériel bureautique	806	800
Fournitures de bureau	4406	4500
Fluides et consommables	Eau: 79 Electricité : 723 Nettoyage locaux :226 Total : 1028	1 150
Téléphonie et informatique	2365	2400
Frais postaux	2088	2300
Patrimoine	6000	6000
Logistique	4030	4000
Total prévisionnel des moyens mis à disposition :		21 510
Personnel mis à disposition :	182839	190 000
Total prévisionnel des valorisations 2010		211 510

Ces valorisations donneront lieu à un inventaire détaillé courant 2011 lorsque les comptes 2010 seront établis.

DEPENSES	PREVISIONNEL 2010
ACTIVITES SOCIALES	
AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS	
CENTRES VACANCES	30 000
SEJOUR LINGUISTIQUE	12 000
BAFA	3 800
SEJOUR SKI	15 000
VVF	1 000
LOCATION ORGANISME	30 000
LOCATION PARTICULIER	2 500
PARENTS ET AMIS	26 000
OPERATION "VACANCES POUR TOUS"	4 500
TOTAL AIDES VACANCES LIMITE A 31 JOURS	124 800
AIDES VACANCES HORS 31 JOURS	
PRESTATION CRECHE	41 000
PRESTATION GARDERIE PERISCOLAIRE	1 000
PRESTATIONS CENTRES AERES	15 000
SEJOURS PARASCOLAIRES	1 500
TOTAL AIDES VACANCES HORS 31 JOURS	58 500
LOCATION LINEAIRES	
PRESTATION LOCATION MOBIL HOME	154 390
PRESTATION LOCATION ESCAPADES	10 000
TOTAL LOCATION LINEAIRES	164 390
CHEQUES VACANCES	700 000
GESTION ANCV	7 000
TOTAL CHEQUES VACANCES	707 000
BONS D'ACHAT	
PETITE ENFANCE	18 000
SCOLARITE ATTRIBUTION	120 000
CREATION PREMIER TROUSSEAU	2 500
MARIAGE / PACS / CONCUBINAGE	9 000
NAISSANCES	15 000
TOTAL BONS D'ACHAT	164 500
PRIMES	
DEPART EN RETRAITE	20 000
PRIME MEDAILLES	40 000
SECOURS OBSEQUES	15 000
AIDE A LA SCOLARITE BAC +	35 000
TOTAL PRIMES	110 000
AIDES FINANCIERES	
AIDE PECUNIAIRE	30 000
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	6 000
AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	1 000
TOTAL AIDES FINANCIERES	37 000
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES	1 366 190
PRETS	
PRÊTS D'HONNEUR	42 000
PRÊTS IMMOBILIERS	700 000
PRÊTS IMMO. DEVELOPPEMENT DURABLE	150 000
PRÊTS SECTEUR LOCATIF	12 000
PRÊT AMENAGEMENT LOCATIF	2 000
PRÊT AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	2 000
PRETS SOINS DENTAIRE, OPTIQUE ET AUDITIF	15 000

SECOURS URGENCE	2 000
TOTAL PRETS	926 000
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES + PRETS	2 291 190
PERSONNEL	185 000
LOCAUX/MEUBLES	12 000
COMMISSAIRE AUX COMPTES	12 000
SOUTIEN COMPTABLE	5 200
ASSURANCES	1 500
CONSOMMABLES/FOURNITURES	10 600
MAINTENANCE LOGICIEL	1 500
FRAIS BANCAIRES	600
FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	480
FRAIS POSTAUX	1 400
CONTENTIEUX - HUISSIERS	50
FORMATION	0
PERTES ET PROFITS	2 000
FRAIS DE GESTION SUR BONS ACHATS	0
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX	232 330
TOTAL.....	2 523 520

RECETTES	PREVISIONNEL 2010
PARTICIPATION ADHERENTS	
COTISATIONS	5 500
PARTICIPATION CHEQUES VACANCES	420 000
PARTICIPATION LINEAIRES MOBIL HOMES	57 000
PARTICIPATION LINEAIRES ESCAPADES	8 500
PARTICIPATION PRETS IMMOBILIERS	7 000
REMISE BONS ACHATS	0
PROFITS EXCEPTIONNELS	0
DONS	0
	0
TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS	498 000
PRETS	
RBT PRETS IMMOBILIERS	443 792
RBT PRETS IMMOBILIERS DEVELOPPEMENT DURABLE	12 509
RBT PRETS AIDE SECTEUR LOCATIF	7 535
RBT PRETS AMELIORATION SECTEUR LOCATIF	1 001
RBT PRETS HONNEURS	26 683
RBT PRETS SECOURS URGENCE	2 000
RBT PRETS SOINS DENTAIRES, OPTIQUE ET AUDITIF	3 000
RBT PRETS AIDE EQUIPEMENT DE PREMIERE NECESSITE	1 000
TOTAL REMBOURSEMENT PRETS	497 520
SUBVENTION	
AIDE EXCEPTIONNELLE	548 000
SUBVENTION	980 000
TOTAL SUBVENTION	1 528 000
APPORT TRESORERIE	
REMUNERATION TRESORERIE	
PLUS VALUE	
APPORT TRESORERIE	0
TOTAL APPORT TRESORERIE	0
TOTAL RECETTES	2 523 520